

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-001

Séance du 20 FEVRIER 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 19
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 13/02/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 13/02/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme Sindy GONZALEZ, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. Richard GAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Implantation d'antennes de téléphonie Mobile BOUYGUES Chemin Rebillard

L'Arrêté du 20 octobre 2021 définissant la troisième liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif d'extension de la couverture en « 4G fixe » impose à SFR de trouver deux sites sur notre commune (projet New deal).

Monsieur le Maire rappelle que la commune compte à ce jour 3 antennes.

- Une antenne de 33 mètres a été installée par TDF sur le site de la station d'épuration
- Deux antennes sont installées route de Sainte Euphémie (terrain Pommier)

Plusieurs dossiers d'information du public ont été déposés en mairie annonçant le dépôt probable de Demande Préalable pour des travaux d'antennes.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022 089 du 08 novembre 2022.


Monsieur le Maire expose que la commission urbanisme a émis un avis défavorable à la déclaration Préalable 001 347 22 V 0091 (CELLNEX pour Bouygues) pour la mise en place d'une antenne Chemin Rebillard non loin du Château de Tanay

Le conseil municipal, après discussion à l'unanimité :

- RECONNAIT la nécessité d'assurer une bonne couverture du territoire
- PREND ACTE des exigences de l'Etat en matière de déploiement
- REFUSE l'implantation d'une antenne Bouygues dans le secteur du Chemin Rebillard
- DEMANDE que les opérateurs, SFR, Free, Bouygues s'installent sur une même antenne, après études, dans le secteur du chemin de Roncheveux
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir tout acte à venir.

Ainsi fait et délibéré le 20 février 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS



le secrétaire de séance
Richard GAY

